

LEDEVOIR

Quel effet la crise aura-t-elle sur la gouvernance des entreprises?



Photo: iStock Selon un expert, les conseils d'administration des entreprises devront se pencher sur la rémunération future des dirigeants, présentement réduite ou suspendue dans certains cas.

François Desjardins

1 mai 2020

Économie

Au-delà de l'impact financier immédiat que la crise entraîne pour les entreprises, la pandémie pourrait accroître l'importance qu'accordent les investisseurs aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), estime un expert, selon lequel les conseils d'administration des entreprises devront également se pencher sur la rémunération future des dirigeants, présentement réduite ou suspendue dans certains cas.

« Vous voyez plein de dirigeants qui se sentent obligés de prendre des coupes présentement, ils pensent que c'est temporaire, le temps que les gens sont mis à pied », a dit en entrevue le président exécutif du conseil de l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques, Yvan Allaire. « Mais je pense qu'il y aura une réflexion de plus longue portée, nécessaire, sur le sujet. Je ne suis pas sûr de la même tolérance pour les disparités de revenus que l'on observe. »

Si les conseils d'administration ne mettent pas en œuvre cette réflexion, il n'est pas impossible que des gouvernements soient un jour tentés de le faire à leur place, prévient M. Allaire. « Les gouvernements ont découvert que c'était bien, d'avoir tous ces pouvoirs-là. Ils gouvernent quasiment sans Parlement, sans Assemblée nationale. Il y a énormément de pouvoirs entre leurs mains. Ils pourraient être tentés d'intervenir dans des secteurs où, selon moi, ils ne devraient pas intervenir, mais si vous ne faites rien, vous les conseils et directions d'entreprises, eh bien, ils vont bouger. »

[Le tableau de bord sur l'évolution du coronavirus au Québec, au Canada et dans le monde](https://www.ledevoir.com/documents/special/2020-03-25-tableau-de-bord-coronavirus/index.html) (<https://www.ledevoir.com/documents/special/2020-03-25-tableau-de-bord-coronavirus/index.html>).

Au lieu de prévoir l'imprévisible, les entreprises doivent désormais s'assurer d'avoir en place un coffre suffisamment résistant pour survivre à des événements extrêmes. Ces mesures auront un impact sur les bénéficiaires et la structure de capital, mais les conseils pourraient être ouverts à cette idée, croit M. Allaire, car les critères ESG, qui tiennent compte d'un ensemble de parties prenantes, ont gagné beaucoup de terrain.

La crise a rapidement remis la gestion du risque à l'avant-plan et de nombreuses organisations ont produit des guides exhaustifs. Le cabinet Stikeman Elliott, par exemple, a récemment publié un document dans lequel il revient sur les notions de gestion immédiate, mais aussi sur des aspects comme la stratégie à long terme des entreprises et la résilience.

À la base, « il faut se poser la question de savoir quel est le risque qui se présente, mais aussi quels sont les moyens pour minimiser » ce risque, a récemment rappelé en entrevue M^e Marc Barbeau, président du conseil et associé chez Stikeman Elliott. La dynamique d'évaluation du risque et de sa gestion est une équation « avec laquelle on a composé dans l'urgence de confiner tout le monde », a-t-il souligné. « Mais cette même dynamique, on va la revoir dans le déconfinement, ainsi qu'au niveau sociétal et au niveau des entreprises. »